



BRP ANNONCE LE RENOUELEMENT DE SON OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Mars 18, 2016

Valcourt (Québec), le 18 mars 2016– BRP Inc. (TSX:DOO) a annoncé aujourd'hui que son conseil d'administration a autorisé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de racheter, aux fins d'annulation, au plus 3 396 074 actions à droit de vote subalterne au cours de la période de douze mois débutant le 31 mars 2016 et prenant fin au plus tard le 30 mars 2017, soit environ 10 % du flottant des 33 960 749 actions à droit de vote subalterne au 17 mars 2016. À cette dernière date, 35 921 422 actions à droit de vote subalterne étaient émises et en circulation.

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera réalisée par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou de systèmes de négociation parallèles, le cas échéant, conformément à leurs règlements. Les rachats visés par l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront effectués au moyen d'opérations sur le marché libre ou par d'autres moyens que la TSX ou une autorité en valeurs mobilières pourra autoriser, notamment des applications organisées au préalable, des offres franches et des contrats de gré à gré autorisés aux termes d'une dispense pour offre publique de rachat accordée par une autorité en valeurs mobilières.

Selon les règles de la TSX, BRP sera autorisée à racheter quotidiennement, par l'intermédiaire de la TSX, un maximum de 24 033 actions à droit de vote subalterne, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations, calculé d'après les règles de la TSX pour le dernier semestre civil. En outre, BRP pourra effectuer, une fois par semaine, un « achat de bloc » (défini dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) d'actions à droit de vote subalterne qui n'appartiennent pas directement ou indirectement à des initiés de BRP, conformément aux règles de la TSX. Les actions à droit de vote subalterne rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront annulées.

BRP rachètera les actions à droit de vote subalterne à leur cours au moment de l'acquisition, majoré des courtages, ou à tout autre prix que la TSX pourra autoriser. Si BRP rachète des actions à droit de vote subalterne au moyen d'applications organisées au préalable, d'offres franches, d'achats de blocs ou de contrats de gré à gré, une décote par rapport au cours des actions à droit de vote subalterne au moment de l'acquisition pourra s'appliquer à leur prix de rachat et s'appliquera dans le cas des achats effectués au moyen de contrats de gré à gré.

BRP prévoit conclure un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier désigné afin d'autoriser l'achat d'actions à droit de vote subalterne aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal à des moments où la Société n'y est pas normalement autorisée en raison de restrictions réglementaires ou de périodes de restriction sur les opérations que la Société s'impose.

Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal échéant le 30 mars 2016, BRP a racheté le maximum d'actions à droit de vote subalterne qu'elle pouvait racheter, soit au total 3 703 442 actions à droit de vote subalterne (représentant environ 10 % du flottant des 37 034 421 actions à droit de vote subalterne au 25 mars 2015), au cours moyen pondéré en fonction du volume de 25,81 \$. Le conseil d'administration de BRP est d'avis que le rachat par BRP de ses actions à droit de vote subalterne pourrait représenter une utilisation justifiée et souhaitable de ses fonds disponibles pour accroître la valeur actionnariale.

À propos de BRP

BRP (TSX:DOO) est un chef de file mondial en conception, développement, fabrication, distribution et commercialisation de véhicules récréatifs motorisés et de systèmes de propulsion. Son portefeuille comprend les motoneiges Ski-Doo et Lynx, les motomarines Sea-Doo, les véhicules tout-terrain et les véhicules côte à côte Can-Am, les roadsters Can-Am Spyder, les systèmes de propulsion marins Evinrude et Rotax, de même que les moteurs Rotax pour karts, motocyclettes et petits avions. BRP conçoit également sa propre gamme dédiée de produits de pièces, accessoires et vêtements. Avec des revenus annuels de plus de 3,8 milliards de dollars provenant de ventes dans plus de 100 pays, la Société emploie environ 7 900 personnes à travers le monde.

www.brp.com

[@BRPnouvelles](https://twitter.com/BRPnouvelles)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Evinrude, Rotax, Can-Am, Spyder et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

-30-

Pour les demandes des médias :

Valérie Bridger
Conseillère principale, Communications
Tél. : 450 532-5107
valerie.bridger@brp.com

Pour les investisseurs :

Philippe Deschênes
Analyste financier
Tél. : 450 532-6462
philippe.deschenes@brp.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué, y compris les énoncés se rapportant aux rachats éventuels d'actions à droit de vote subalterne par BRP dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits

historiques peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « pouvoir », « prévoir », « planifier », « avoir l'intention de », « anticiper » ou « croire », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et sont assujettis à d'importants risques et incertitudes. On ne peut prêter foi aux énoncés prospectifs parce qu'ils sont tributaires, notamment, de l'évolution des circonstances externes et des incertitudes générales inhérentes à l'entreprise. Les résultats réels peuvent différer considérablement des résultats présentés dans les énoncés prospectifs en raison de divers facteurs, dont ceux indiqués dans la notice annuelle et le rapport de gestion de BRP. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué témoignent des attentes de BRP à la date du communiqué (ou à celle à laquelle ils ont par ailleurs été faits) et sont susceptibles de changer après cette date. Toutefois, BRP n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.